

citoyen canadien qui a été tué à bord du *President Hoover* et par laquelle on a confié la question d'une indemnité au gouvernement des Etats-Unis a été semblable en tous points à celle que l'on a suivie dans le cas de *l'Im Alone*, alors que le Gouvernement se chargea de présenter la demande d'indemnité au sujet d'un matelot français qui avait été tué.

5. Maintenir une stricte neutralité et contribuer, en collaboration avec les autres gouvernements, le cas échéant, à toutes les initiatives instituées en vue de restaurer la paix en Orient par tous les moyens de conciliation.

6. Non.

LE CANADA ET LA CONFÉRENCE DES NEUF PUISSANCES À BRUXELLES

M. CHURCH:

1. Le Canada a-t-il pris part, à Bruxelles, aux réunions des neuf puissances relative à la guerre sino-japonaise?

2. Quels autres pays étaient représentés et qui a représenté le Canada?

3. Quels furent les résultats de ladite conférence?

4. La conférence se proposait-elle d'arrêter l'avance japonaise victorieuse? Se proposait-elle de terminer la guerre et si oui, comment?

5. Qui a été responsable de l'insuccès complet de cette importante conférence?

6. Déposera-t-on sur le bureau un rapport de la conférence?

7. Quels moyens diplomatiques le Canada emploie-t-il à ces conférences?

8. Seul, ou en collaboration avec la Grande-Bretagne, le Canada a-t-il demandé aux Etats-Unis de s'unir avec lui dans une note de protestation au Japon?

9. Les Etats-Unis ont-ils répondu qu'ils agiraient seuls et non conjointement?

Le très hon. M. MACKENZIE KING:

1. A titre d'adhérent au traité des neuf puissances relatif à l'Extrême-Orient et conclu à Washington le 6 février 1922, le Canada a pris part à la conférence réunie à Bruxelles en vue d'examiner, conformément à l'article 7 de ce traité, l'état de choses existant en Extrême-Orient et de rechercher les méthodes pacifiques de hâter la fin du conflit actuellement en cours.

2. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Australie, la Belgique, la Bolivie, la Chine, le Danemark, la France, l'Inde, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, l'Union de l'Afrique-Sud, la Suède, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni.

L'hon. Raoul Dandurand, sénateur, ministre sans-portefeuille.

3 et 4. Le rapport de la conférence de Bruxelles, en date du 24 novembre 1937, publié par la conférence, et qui a été déposé sur le bureau, renferme un exposé des délibérations.

[Le très hon. Mackenzie King.]

5. Selon le Règlement, le point soulevé sous ce numéro ne paraît pas d'une nature telle qu'il soit possible de le traiter par voie de question et réponse.

6. Répondu sous 3 et 4.

7. Les délégations du Canada aux conférences internationales suivent les méthodes de procédure adoptées d'ordinaire en de telles circonstances.

8. Non.

9. Répondu sous le n° 8.

*VISITE DU PREMIER MINISTRE À BERLIN

M. CHURCH:

1. Qui a invité le premier ministre à se rendre à Berlin et à rendre visite au gouvernement allemand de Herr Hitler en 1937, et à quelle date cette visite a-t-elle été faite?

2. Quel a été l'objet des négociations et a-t-on avisé le gouvernement de la Grande-Bretagne de cette visite ou l'a-t-on consulté à ce sujet?

3. Déposera-t-on sur le bureau de la Chambre l'agenda des affaires soumises aux délibérations?

4. A-t-on discuté la question d'établir une légation canadienne en Allemagne?

5. Durant lesdites discussions, le premier ministre du Canada a-t-il soumis des propositions, et si oui, quelles sont-elles?

6. A-t-on discuté la remise, par la Grande-Bretagne, des colonies allemandes?

7. A-t-on discuté quelques questions économiques ou internationales, en tant qu'elles pourraient affecter le Canada, et si oui, quelles questions?

8. Quelle est la politique étrangère du Canada à l'égard de l'Allemagne?

9. Cette politique étrangère est-elle une politique canadienne, ou est-elle en harmonie avec la politique étrangère de la Grande-Bretagne?

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme cette question me vise particulièrement, j'y répondrai oralement.

Je m'étais proposé de visiter l'Allemagne à la conclusion de l'Assemblée de la Société des Nations, à laquelle j'avais représenté le Canada dans l'automne de 1936. Cependant, cela me fut alors impossible. Après la conférence impériale de 1937, je pus faire le voyage que j'avais projeté. Comme je l'ai déjà dit dans des déclarations publiques, je voulais au cours de cette visite me renseigner personnellement sur les conditions en Europe. Après mon départ de l'Angleterre, je fis de brefs séjours en France, en Belgique et en Allemagne. Le gouvernement anglais était au courant de mon projet de visiter Berlin, ce que je fis du 27 au 30 juin inclusivement. Les échanges de vues et les pourparlers qui eurent lieu à cette occasion ne sont pas d'une nature qu'il soit coutume de divulguer.